

Section Transport en commun		Page 1 de 3
Type Admissibilité	Approuvé le 1 ^{er} février 2010 révisé le 11 novembre 2011 révisé le 29 octobre 2012 révisé le 28 mars 2013 révisé le 17 juin 2013 révisé le 25 septembre 2014	révisé le 14 novembre 2014 révisé le 16 janvier 2015 révisé le 24 mars 2017 révisé le 3 mai 2018 révisé le 6 novembre 2019 révisé le 11 juin 2025

Énoncé	Le transport en commun OC Transpo peut être utilisé pour desservir les élèves admissibles de la 7^e année à la 12^e année, lorsque le transport par véhicules scolaires n'est pas fourni. Les élèves qui se voient accorder le privilège du transport scolaire doivent se conduire de façon sécuritaire et appropriée lorsqu'ils sont à bord d'un véhicule de transport en commun. Les élèves qui se comportent de façon inappropriée et non sécuritaire perdront ce privilège. <i>* Le terme « véhicules scolaires » est utilisé pour désigner un autobus scolaire jaune et une fourgonnette.</i>
Admissibilité	1. Les élèves admissibles au transport de la 7^e année à la 12^e année peuvent recevoir une carte étudiante OC Transpo afin d'utiliser le transport en commun pour aller à l'école et en revenir. 2. Les élèves du CECCE et du CEPEO admissibles au transport en commun reçoivent une carte étudiante OC Transpo valide pour une période de dix mois.
Procédures	1. Le CTSO administre les cartes étudiantes OC Transpo au nom du transport en commun de la Ville d'Ottawa. 2. Les élèves recevront au début de l'année scolaire, une carte étudiante OC Transpo valide de la première journée d'école jusqu'au 30 juin. Cette carte est valide pour les 10 mois, et peut être annulée par le CTSO à n'importe quel moment. 3. Une fois que les élèves ont reçu une carte étudiante OC Transpo, ils en sont responsables. Ni le CTSO, ni les conseils scolaires, ni l'école ne remplaceront ou rembourseront les cartes étudiantes OC Transpo endommagées, perdues ou volées. 4. Les élèves du CEPEO, de la 7^e à la 12^e année qui demeurent dans la zone de transport en commun OC Transpo, reçoivent une carte étudiante OC Transpo et peuvent fréquenter l'école secondaire publique d'Ottawa de leur choix.

Section		Page
Transport en commun		2 de 3
Type	Approuvé le 1 ^{er} février 2010	révisé le 14 novembre 2014
Admissibilité	révisé le 11 novembre 2011	révisé le 16 janvier 2015
	révisé le 29 octobre 2012	révisé le 24 mars 2017
	révisé le 28 mars 2013	révisé le 3 mai 2018
	révisé le 17 juin 2013	révisé le 6 novembre 2019
	révisé le 25 septembre 2014	révisé le 11 juin 2025

Procédures (suite)	5. Les élèves du CEPEO admissibles au transport et demeurant dans le secteur Clarence-Rockland (Rockland, Clarence-Creek, St-Pascal-Baylon, Bourget, Hammond et Cheney) et qui sont inscrits en concentration dans une école hors de leur secteur, obtiendront une carte étudiante OC Transpo et un laissez-passer mensuel régulier pour 10 mois, leur permettant d'utiliser les services d'autobus de banlieue offert par le fournisseur local désigné. Ce laissez-passer permet de prendre un autobus de banlieue jusqu'à Ottawa. La carte étudiante OC Transpo doit être utilisée pour le service OC Transpo à Ottawa. L'élève peut aussi décider d'avoir une carte étudiante OC Transpo régulière et de s'enlever de la liste éligible à l'autobus de banlieue.
	6. L'élève de la 7^e à la 12^e année du CECCE qui demeure en milieu urbain et pour qui l'école secondaire de secteur est considérablement plus éloignée de son domicile que les autres écoles du Conseil, pourrait choisir de fréquenter une école plus rapprochée de son domicile et recevoir une carte étudiante OC Transpo. 7. L'élève de la 7^e à la 12^e année du CECCE, qui demeure dans le secteur de fréquentation de l'école élémentaire catholique Saint-François d'Assise et fréquente une école secondaire autre que le collège catholique Franco-Ouest, recevra une carte étudiante OC Transpo pour assurer ses déplacements entre son domicile et l'école secondaire.
Remplacement d'une carte étudiante OC Transpo CEPEO	CEPEO 1. Se rendre sur le site web du CTSO à la section Transport en commun. Cliquer sur le lien Demande de remplacement de carte étudiante OC Transpo du conseil scolaire approprié. 2. Le parent sera dirigé vers le portail SchoolCash pour régler les frais de remplacement (20\$). Les frais de remplacement incluent la nouvelle carte ainsi que quatre (4) coupons de transport en commun à usage unique. Aucun remboursement ne sera possible après la soumission du formulaire de demande de remplacement de carte étudiante OC Transpo. 3. Remplir le formulaire Demande de remplacement d'une carte étudiante OC Transpo. 4. Attendre la carte de remplacement, un délai d'environ une semaine est à prévoir. Sur demande, l'école remettra quatre (4) coupons pour le transport en commun. 5. Le CTSO annulera la carte initiale, préparera une nouvelle carte étudiante OC Transpo et la fera parvenir à l'école par le biais du courrier interne. 6. Dès réception de la carte, le personnel administratif de l'école communiquera avec l'élève pour lui remettre sa nouvelle carte étudiante OC Transpo.

Section Transport en commun		Page 3 de 3
Type Admissibilité	Approuvé le 1 ^{er} février 2010 révisé le 11 novembre 2011 révisé le 29 octobre 2012 révisé le 28 mars 2013 révisé le 17 juin 2013 révisé le 25 septembre 2014	révisé le 14 novembre 2014 révisé le 16 janvier 2015 révisé le 24 mars 2017 révisé le 3 mai 2018 révisé le 6 novembre 2019 révisé le 11 juin 2025

Remplacement d'une carte étudiante OC Transpo CECCE	CECCE 1. Se rendre sur le site web du CTSO à la section Transport en commun. Cliquer sur le lien Demande de remplacement de carte étudiante OC Transpo du conseil scolaire approprié. 2. Remplir le formulaire Demande de remplacement d'une carte étudiante OC Transpo. 3. Le CTSO signalera à l'école que le processus de remplacement de la carte étudiante OC Transpo est en cours. 4. L'école demandera aux parents de régler les frais de remplacement (20\$) dans le Magasin en ligne (MEL) accessible via le Portail parent. Les frais de remplacement incluent la nouvelle carte ainsi que quatre (4) coupons de transport en commun à usage unique. 5. Attendre la carte de remplacement, un délai d'environ une semaine est à prévoir. Sur demande, l'école remettra quatre (4) coupons pour le transport en commun. 6. Le CTSO annulera la carte initiale, préparera une nouvelle carte étudiante OC Transpo et la fera parvenir à l'école par le biais du courrier interne. 7. Dès réception de la carte, le personnel administratif de l'école communiquera avec l'élève pour lui remettre sa nouvelle carte étudiante OC Transpo si le paiement est reçu.
---	--